



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE RÉVISÉ 2023-2027

1. Lors de sa séance du 15 juin 2023, le conseil d'agglomération a adopté le schéma de couverture de risques en incendie révisé 2023-2027 et son plan de mise en œuvre.
2. Ce schéma entre en vigueur le 23 août 2023 et il peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/service-de-securite-incendie> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Donné à Longueuil, le 15 août 2023
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière de la Ville